

Certificat complémentaire de Spécialités

Public concerné : Le certificat complémentaire de Spécialités est accessible à tout professionnel titulaire d'un DEAVS ou DEAMP, et souhaitant changer de cadre de travail ou de public accompagné.

Durée de la formation : 322 heures (147 heures en centre de formation et 175 heures de stage hors lieu d'emploi)

Le Certificat complémentaire de Spécialités : Ce diplôme remplace les diplômes d'Etat d'AVS et d'AMP. L'Accompagnant Educatif et Social a pour mission d'assurer des fonctions et des missions d'accompagnement et d'aide à la personne qui lui permettent de vivre et s'épanouir à son domicile en institution et dans le cadre scolaire et social. Ce diplôme est construit autour d'un socle commun et de 3 spécialités. Les personnes, déjà titulaires d'un DEAVS ou DEAMP, sont dispensées du socle commun et peuvent donc valider une des 3 spécialités (accompagnement à la vie au domicile ou en structure collective ou à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire).

Programme de la formation :

FORMATION THEORIQUE : 147 h

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF).

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » :

14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » :

63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » :

28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » :

42 heures d'enseignements de spécialité.

FORMATION PRATIQUE : 175 h

Elle est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation.

Les + ESSSE :

- Une école qui forme aux métiers du médico-social et de l'aide à domicile depuis plus de 25 ans !
- Un accompagnement individualisé par les équipes pédagogiques et administratives
- Une équipe de formateurs permanents complétée par des professionnels en activité
- Des lieux de stages nombreux et variés
- Une école d'accès très facile par les transports en commun
- Un Centre de Ressources Documentaires spécialisé
- Connexion Wi-Fi dans tout l'établissement

ESSSE Lyon :
Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@essse.fr

ESSSE Valence :
103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@essse.fr

Formation éligible au CPF pour les salariés

Selon la branche professionnelle à laquelle est rattachée votre entreprise

Des solutions de financement existent. Pensez à étudier vos droits, selon votre situation, auprès de votre employeur ou de Pôle Emploi.

Salariés : Plan de Formation, Compte Personnel de Formation (CPF).

Pôle Emploi : Aide Individuelle à la Formation.

Nous pouvons également accompagner le montage de votre financement.

Comment s'inscrire à la formation Certificat complémentaire de Spécialités ?

Il vous suffit d'adresser un courrier à Mme la Responsable de la formation AES du site sollicité (Lyon ou Valence), accompagné de votre diplôme initial (AVS ou AMP)